

# Déclaration de récolte 2009

## Permanences

La Chambre d'Agriculture, en partenariat avec les structures viticoles du département, assurera, comme chaque année, des permanences «déclaration de récolte».

**Elles auront lieu du Mercredi 18 novembre au mercredi 25 novembre 2009, à la Maison du Floc, rue des Vignerons à Eauze, sans rendez-vous**

**Attention :** vos conseillers

vous accueilleront, les matinées seulement (ouverture de la permanence de 9 h à 12 h).

Pensez à vous munir des documents suivants :

- la fiche d'encépagement,
- les affectations parcellaires Armagnac et Floc
- le montant des surfaces des plantations des 2 dernières années
- les volumes précis de moûts

pour vinification, jus de raisin, de vin et leurs destinations + calcul du volume des lies

- tous les documents attestant des sorties de moût de vinification, de jus de raisin et de vin

- la déclaration de récolte de 2008.

*Pour tout renseignement,  
Chambre d'Agriculture,  
Barbara Cichosz au  
05.62.61.77.13.*